

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 835

26 mars 2015

SOMMAIRE

Amatosa S.A.	40049	Metano Capital S.A.	40039
Arctic European Holding S.à r.l.	40058	MGSI	40038
Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l.	40050	Microtron Luxembourg S.à r.l.	40038
Gemma Europe S.à r.l.	40037	Mid Atlantic S.A.	40038
GL Europe Re1 Bondco Holdings S.à r.l.	40038	Must Properties and Investments S.A. ...	40039
Gubernantia S.à r.l.	40080	Opale Investments S.A.	40041
HC Romeo S.à r.l.	40036	OR TP S.A.	40040
HKAC (Luxembourg) S.à r.l.	40036	OR TP S.A.	40041
HNW Management S. à r.l.	40037	Pasta Mano S.à.r.l. et Cie S.e.c.s	40039
Holdem S.A.	40037	Pharmalux International Holding S.à r.l.	40055
Icebird S.A., société de gestion de patrimoine familial	40036	Pilgrim S.à r.l.	40040
Interfusion S.à r.l.	40035	Planbus S.A.	40045
IT Financial S.A.	40035	Prévention.Sécurité.Santé	40040
LNS S.A.	40035	Prevprop Properties S.A.	40041
Lockman US Financing S.à r.l.	40042	RBC Investor Services Bank S.A.	40043
LSF8 Lux Investments III S.à r.l.	40076	Stanton S.A.	40042
LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l.	40076	Star Investment S.A.	40042
Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à.r.l.	40078	Tulip European Holding S.à r.l.	40058
Mangrove III Founders SC	40035	Veldkamp-Meijer S.à r.l.	40034
Maram Trade S.à r.l.	40037	Vulmholding S.A.	40034
Mecactiv S.A.	40039	Vum Faass	40034
		Wake Maritime	40034
		Zancudo S.A.	40034

Vum Faass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 171.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028888/10.

(150032889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Wake Maritime, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Priory International S.à r.l.

Référence de publication: 2015028889/10.

(150032758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Veldkamp-Meijer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, route de Gilsdorf, Camping op der Sauer.
R.C.S. Luxembourg B 165.155.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015028881/11.

(150032705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Zancudo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 140.670.

Nous vous remettons par la présente, avec effet immédiat, notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 17 février 2015.

D.S. CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2015028916/11.

(150032259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Vulmholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 177.164.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028887/12.

(150033076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Interfusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028490/9.

(150032748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

IT Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028501/9.

(150032936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

LNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5332 Moutfort, 2, Op der Millebaach.
R.C.S. Luxembourg B 98.176.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 17 février 2015:

- nomination de la société Alpha Expert S.A., société d'expertise-comptable avec siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite auprès du RCS de Luxembourg section B 88 567, en qualité de dépositaire des titres au porteur tel que prévu par la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028557/13.

(150032628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Mangrove III Founders SC, Société Civile.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg E 3.930.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par les résolutions du 31 décembre 2014, les associés de la Société ont décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société,
- que toutes les sommes et valeurs appartenant éventuellement aux créanciers qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation de la Société seront également maintenus à l'ancien siège social de la Société au profit de qui de droit,
- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015028577/23.

(150032340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

HKAC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 70.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET, avec effet au 11 février 2015, en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée.

2. A été nommé administrateur de classe B, avec effet au 11 février 2015 et ce pour une durée indéterminée:

- Madame Agnes CSORGO, née le 27 juillet 1978 à Hatvan (Hongrie), résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028458/16.

(150032430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Icebird S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 92.742.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour: ICEBIRD S.A., société de gestion de patrimoine familial

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015028471/17.

(150032475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

HC Romeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.287.

Extrait des résolutions adoptées par écrit le 10 février 2015 par l'associé unique de la Société

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société (l'Associé) en date du 10 février 2015 que l'Associé a décidé d'accepter la démission de Monsieur Jean-François Bouchoms de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est composé comme suit depuis le 1^{er} janvier 2015:

- Dominic BARBOUR, gérant;

- Arnold SPRUIT, gérant; et

- Robert KIMMELS, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

HC Romeo S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015028456/21.

(150032970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Maram Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 186.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028591/9.

(150033035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Gemma Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 143.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 Février 2015.

Référence de publication: 2015028405/10.

(150032453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

HNW Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 125.686.

Suite à la décision du Service de la Topographie et de la Géomatique de la Ville de Luxembourg, les gérants notifient que le siège social de la société HNW MANAGEMENT S.à.r.l. est modifié du 31, Rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 19, Rue du Commerce, L-1351 Luxembourg, et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

HNW Management S.à r.l.
Eric MICHIELS
Gérant

Référence de publication: 2015028460/16.

(150032402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Holdem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 143.662.

EXTRAIT

La Société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Pierre André DEMAUGE-BOST, comme suit: Via Arenal Pedasi, Los Santos Republic of Panama.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 10 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET de son poste d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

2. Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée administrateur B de la Société avec effet immédiat.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028461/19.

(150032881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

GL Europe Re1 Bondco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 24.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.101.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015027526/10.

(150032148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Microtron Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.252.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 30 janvier 2015 à 15.30 heures

L'assemblée constate le changement d'adresse de l'associé et gérant Monsieur Ferdinand Charles Rachel Cecil SCHRIJVERS, né à Mechelen (B) le 28.10.1947, en L-4046 Esch-sur-Alzette, 51 Cité Brebsom.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015028582/13.

(150032583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

MGSI, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 192.771.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la gérante unique en date du 17 février 2015 que le siège social de la Société est transféré de l'adresse: 33, rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg, à l'adresse: 21 rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, avec effet au 17 février 2015.

Pour extrait conforme

MGSI

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015028612/15.

(150032670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Mid Atlantic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 11.095.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour: MID ATLANTIC S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015028613/16.

(150032476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Must Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 122.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028624/9.

(150032736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Pasta Mano S.à.r.l. et Cie S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 58.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015028697/11.

(150033141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Mecactiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4316 Esch-sur-Alzette, 13, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 132.461.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 janvier 2015

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue 30 janvier 2015 que la société FISCALIS Luxembourg Sàrl, B88656, ayant son siège social au 81, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015028604/12.

(150032440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Metano Capital S.A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 187.386.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 13 Février 2015.

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Carlo Sgarbi, né le 9 juin 1964 à Bologna (Italie), demeurant Strada di Fulmignano, 25, CH-6977 Ruvigliana, Suisse, et de Madame Valeria Giraladin, née le 29 novembre 1971 à Como (Italie), domiciliée professionnellement à Via al Forte 8, CH-6900 Lugano, Suisse de leur fonction d'administrateurs de la société avec effet au 16 février 2015.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 16 février 2015:

- Monsieur Andrea Mauro Bruno Quadranti, né le 5 avril 1968 à Sorengo (Suisse), demeurant 44, Boulevard d'Italie - MC 98000 Monaco

- Monsieur Aldo Rea, né le 22 novembre 1982 à Bari (Italie), demeurant Botanica Tower -Apt. 2409 - Marsa Dubai 392 -Dubai Marina -Dubai - UAE

Leur mandat ayant la même échéance que leur prédécesseur et se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2014 à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METANO CAPITAL S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015028609/22.

(150032389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Pilgrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.580.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 17 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren, et M. Martin Graham avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pilgrim Sàrl

Référence de publication: 2015028677/12.

(150032779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

OR TP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 159.290.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 novembre 2014

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes aux 31 décembre 2013 qui se tiendra extraordinairement en 2015:

- HRT Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015028661/14.

(150032863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

P.S.S., Prévention.Sécurité.Santé, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 169.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02 janvier 2015

Il résulte des décisions prises en date du 02 janvier 2015 que:

- L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer Monsieur Henri RIES, né le 12 mai 1956 à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L - 6931 Mensdorf - 32, rue de Beyren (Grand-Duché de Luxembourg) en tant que second gérant administratif, à compter du 02 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

- L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide que vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe d'un gérant administratif et du gérant technique.

- En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 1^{er} janvier 2015, Monsieur Jean-Michel BENDER, né le 1^{er} août 1970 à Hayange (France), 6, Rue de Seremange à F-57 190 Florange (France), a cédé 1 (une) part sociale de la Société à Monsieur Henri RIES, né le 12 mai 1956 à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L - 6931 Mensdorf - 32, rue de Beyren (Grand-Duché de Luxembourg).

- En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 1^{er} janvier 2015, Monsieur Renato CASTAGNA, Employé privé, né le 05 mai 1954 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L - 4993 SANEM - 101, Cité Schmiedenacht (Grand-Duché de Luxembourg), a cédé 1 (une) part sociale de la Société à Monsieur Henri RIES, né le 12 mai 1956 à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L - 6931 Mensdorf - 32, rue de Beyren (Grand-Duché de Luxembourg).

Ehlerange, le 02 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028678/28.

(150033043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

OR TP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 159.290.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 janvier 2015

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes aux 31 décembre 2014:

- HRT Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015028662/14.

(150033061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Opale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 181.542.

—
EXTRAIT

L'administrateur unique a décidé le 17 février 2015 de nommer comme dépositaire de la totalité des titres au porteur émis par la société OPALE INVESTMENTS S.A, la société d'expertise-comptable FORTRUST ACCOUNTANTS société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158470, sise au 25C boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Frédéric Leclrecq, expert-comptable.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour l'administrateur unique

Référence de publication: 2015028660/16.

(150033236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Prevprop Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 104.403.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 février 2015 que les mandats de tous les administrateurs de la Société ont été renouvelés avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2020.

Pour rappel, les membres du conseil d'administration de la Société nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2020 sont les suivants:

- Adam Charles Mackie, administrateur A;
- Ashley James Mackie, administrateur A;
- Ludovic Blettery, administrateur B;
- Yannick Ceccarelli, administrateur B; et
- Alexandre Ribeiro, administrateur B;

Il résulte de ces mêmes résolutions que le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, a été reconduit avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Prevprop Properties SA

Référence de publication: 2015028679/24.

(150032726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Stanton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 120.392.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le mercredi 21 janvier 2015

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 21 janvier 2015 que:

Le Conseil a décidé de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Maître Isabelle GIRAULT, demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société.

Les titres au porteur ainsi que le registre y afférent resteront immobilisés auprès dudit dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015028810/17.

(150033319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Lockman US Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.200,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 190.115.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 9 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Philippe Salpetier, avec effet au 31 octobre 2014, de son poste de son gérant de type B de la Société, a été acceptée.

2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028534/18.

(150033224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Star Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 171.182.

—
Extrait du procès-verbal de la Réunion du conseil d'administration du 17 février 2015

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du conseil d'administration tenue le 17 février 2015:

Nomination du dépositaire des actions au porteur de la Société et du/des registre/s y relatifs (loi du 28 juillet 2014):

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du/des registre/s y relatifs, et concernant la nomination d'un dépositaire desdites actions et/ou parts au porteur en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a été nommé en tant que dépositaire des titres représentatifs au porteur des actions de la Société:

- YOUR TACS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B105788, expert-comptable, Autorisation d'établissement n° 110097/B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015028811/19.

(150032864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

In the year two thousand and fifteen,

on the twenty-seventh day of the month of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Royal Bank Holding Inc.”, a company incorporated and existing under the laws of Canada, established and having its registered and principal office at 200 Bay Street, South Tower, Royal Bank Plaza, 9th floor, Toronto, M5J 2J5 Ontario (Canada),

here represented by:

Mr Michael SCHWEIGER, with professional address at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

by virtue of a proxy under private seal given to him in Toronto, Ontario (Canada), on 22 January 2015.

Said proxy, after been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.”, a Luxembourg public limited liability company (“société anonyme”) with registered office at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of five hundred fifty-four million and seventy-five thousand Euro (554,075,000.- EUR), divided into twenty two million one hundred and sixty-three thousand (22,163,000) fully paid up ordinary registered shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR), each, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.192 (the “Company”). The Company was incorporated formerly under the name of “FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT”, pursuant to an notarial deed enacted on 30 March 1994, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 280 on 22 July 1994. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended several times and for the last time pursuant to an notarial deed enacted by the undersigned notary, on 07 September 2012, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2493 on 06 October 2012.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. decision to change, with immediate effect, the date of the annual general meeting of shareholders to be held henceforth on the first Thursday day of the month of March of each year at 10.00 a.m. instead of the third Thursday of the month of March at the same time;

2. decision to amend subsequently article 19 of the Company’s Articles of Association to reflect the change noted above; and

3. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to change, with immediate effect, the date of the annual general meeting of shareholders of the Company to be held henceforth on the first Thursday day of the month of March of each year at 10.00 a.m. instead of the third Thursday of the month of March at the same time.

It is further RESOLVED, that the annual general meeting of shareholders approving the the financial year of the Company as of 31 December 2014, will in such case be held on the first Thursday of March 2015 at 10.00 a.m. being the March 5th, 2015.

Second resolution

In order to reflect such change of the Company’s annual general meeting date, the Sole Shareholder RESOLVED to amend Article NINETEEN (19) of the Company’s Articles of Association, which shall have henceforth the following new wording:

Art. 19. Annual General Meeting. “The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the first Thursday of March at 10:00 a.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.”

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

le vingt-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Royal Bank Holding Inc.», une société constituée et existant sous les lois du Canada, établie et ayant son siège social et principal au 200 Bay Street, South Tower, Royal Bank Plaza, 9th floor, Toronto, M5J 2J5 Ontario (Canada),

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Michael SCHWEIGER avec adresse professionnelle au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Toronto, Ontario (Canada), le 22 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant de donner acte qu'elle est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de «RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social souscrit de cinq cent cinquante-quatre millions soixante-quinze mille Euros (554.075.000.- EUR), divisé en vingt-deux millions cent soixante-trois mille (22.163.000) actions ordinaires entièrement libérées émises sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 47.192 (ci-après, la «Société»). La Société a été constituée, originellement sous la dénomination de «FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT», suivant acte notarié reçu le 30 mars 1994, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 280 du 22 juillet 1994. Les statuts de la Société (ci-après, les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 07 septembre 2012, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2493 du 06 octobre 2012.

L'Actionnaire Unique, représenté tel que précédemment mentionné, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. décision de changer, avec effet immédiat, la date de l'assemblée générale annuelle de la Société pour la tenir désormais le premier jeudi du mois de mars à 10.00 heures au lieu du troisième jeudi du mois de mars à la même heure;

2. décision de modifier en conséquence l'article 19 des Statuts afin de refléter le changement spécifié ci-dessus; et

3. divers;

demande au notaire instrumentant soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de changer, avec effet immédiat, la date de l'assemblée générale annuelle de la Société pour la tenir dorénavant le premier jeudi du mois de mars à 10.00 heures au lieu du troisième jeudi du mois de mars à la même heure.

Par ailleurs, il est encore DECIDÉ que l'assemblée générale annuelle approuvant l'exercice social de la Société arrêté au 31 décembre 2014, se tiendra ainsi le premier jeudi du mois de mars 2015 à 10.00 heures, étant le 05 mars 2015.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société, l'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article DIX-NEUF (19) des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 19. Assemblée générale annuelle. «L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de mars à 10.00 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SCHWEIGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 février 2015. Relation: EAC/2015/2639. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015028722/120.

(150032790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Planbus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 183.656.

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour de décembre

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit du Grand-Duché de Luxembourg PLANBUS S.A. avec siège social au 15, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 183656, et constituée suivant acte reçu par Me Paul Bettingen en date du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 635 du 11 mars 2014 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 55.000 afin de porter son montant actuel de EUR 31.000 à EUR 86.000 par création et émission de 550 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

2. Souscription par l'associé unique des 550 nouvelles actions et libération intégrale de celles-ci, par un apport en numéraire.

3. Création de deux classes d'actions A et B, détermination de leurs droits respectifs et conversion des actions existantes en 310 actions de classe A et 550 actions de classes B.

4. Classification des actions à émettre dans le cadre du capital autorisé dans les classes A et B.

5. Modification subséquente des articles 5 et 15 des statuts de la Société.

6. Divers.

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cinquante cinq mille euros (EUR 55.000) afin de porter son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) au montant de quatre-vingt six mille euros (EUR 86.000) par création et émission de cinq cent cinquante (550) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'Associé Unique, SG TRUST (ASIA) LTD, une société de droit de Singapour, avec siège social au One Raffles Quay, #35-01, North Tower, Singapore 048583 avec numéro d'enregistrement à Singapour 200010525H, agissant en qualité de trustee de THE MPP TRUST, un trust existant et gouverné par les lois de Singapour,

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement les cinq cent cinquante (550) nouvelles actions, par un apport en espèces s'élevant à cinquante cinq mille euros (EUR 55.000).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante cinq mille euros (EUR 55.000) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux classes d'actions A et B et fixe leurs droits respectifs comme suit:

- Les actions de classe A confèrent un droit au versement de dividendes et bonis de liquidation à partir de la 15^{ème} année suivant la constitution de la Société tandis que les actions de classe B confèrent un droit à participer à la répartition des bénéfices réalisés ou comptabilisés par la société jusqu'à la 14^{ème} année suivant la constitution de la Société.

- en cas d'augmentation de capital par émission d'actions dans une seule des deux classes, l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires de l'autre classe n'intervient qu'après exercice de ce droit par les actionnaires de la classe d'actions dans lesquelles les nouvelles actions sont émises.

L'assemblée générale décide de convertir les huit cent soixante (860) actions existantes en trois cent dix (310) actions de classe A et cent (550) actions de classe B.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de classer les actions à émettre dans le cadre du capital autorisé en application de l'article 5 des statuts de la Société, dans les classes A et B, et à savoir 10.688 (dix mille six cent quatre-vingt-huit) actions de classe A, et 19.002 (dix-neuf mille deux) actions de classe B.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social et capital autorisé.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 86.000 (quatre-vingt six mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions de classe A et 550 (cinq cent cinquante) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

5.2. Droits conférés aux actions de classe A et B

Les actions de classe A confèrent droit au versement de dividendes et bonis de liquidation à partir de la 15^{ème} année suivant la constitution de la Société tandis que les actions de classe B confèrent droit à participer à la répartition des bénéfices réalisés ou comptabilisés par la société jusqu'à la 14^{ème} année suivant la constitution de la Société.

En cas d'augmentation de capital par émission d'actions dans une seule des deux classes, l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires de l'autre classe n'intervient qu'après exercice de ce droit par les actionnaires de la classe d'actions dans lesquelles les nouvelles actions sont émises.

5.3. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, à augmenter le capital social existant, en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant maximum de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) par l'émission de 10.688 (dix mille six cent quatre-vingt-huit) nouvelles actions de classe A ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de classe A et de 19.002 (dix-neuf mille deux) nouvelles actions de classe B ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de classe B.

Par conséquent, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, dans les limites de la loi, procéder au rachat de ses propres actions.»

En outre, l'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 3 de l'article 15 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. § 3. «Après affectation à la réserve légale, tout dividende sera distribué suivant les dispositions de l'article 5 des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, nouveau ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction libre en anglais du texte qui précède

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PLANBUS S.A., a company limited by shares under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 15, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 183656, incorporated by deed enacted by Me Paul Bettingen on 18 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 635 on 11 March 2014 (the "Company").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital in the amount of EUR 55,000 to raise it from its current amount of EUR 31,000 to EUR 86,000 by creation and issue of 550 new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, vesting with the same rights and advantages as the presently issued shares.

2. Subscription and fully payment of the 550 new shares by the sole shareholder of the Company by a contribution in cash.

3. Creation of two classes of shares A and B, determination of the rights attached to the said shares and conversion of the existing shares into shares of class A and class B.

4. Classification of the shares to be issued within the scope of the authorised capital into class A and class B shares.

5. Subsequent amendment of the articles 5 and 15 of the Company's articles of incorporation.

6. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder present or represented, the attorney in fact of the represented sole shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the sole shareholder or the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The power of attorney of the sole represented shareholder, initialled “ne varietur” by the appearing parties, the members of the bureau and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and second resolutions

The general meeting decides to increase the Company’ share capital by an amount of fifty five thousand Euro (EUR 55,000) to raise its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to eighty six thousand Euro (EUR 86,000) by creation and issue of five hundred and fifty (550) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, vesting with the same rights and advantages as the presently issued shares.

Intervention - Subscription - Payment

All the new shares have been subscribed and fully paid up by the Company’s Sole Shareholder, SG TRUST (ASIA) LTD, a company incorporated under the law of Singapore, having its registered office at One Raffles Quay, #35-01, North Tower Singapore 048583, with registered number 200010525H, acting as trustee of THE MPP TRUST, an existing trust governed by the law of Singapore, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove, who declares to subscribe and fully pay up the five hundred and fifty (550) new shares by a contribution in cash in the amount of fifty five thousand Euros (EUR 55,000).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of fifty five thousand Euro (EUR 55,000) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

The general meeting decides to create two classes of shares A and B and to fix their respective rights as follows:

- the class A shares are entitled to receive payment of dividends and liquidation surpluses from the 15th year following the incorporation of the Company, while the class B shares are entitled to participate in the distribution of the realised or recorded profits by the Company until the 14th year following the Company incorporation.
- in the event of an increase of capital by issue of new shares in only one of these two classes, the preferential subscription right of shareholders of the other class will be exercised only after the exercise of this right by the shareholders of the class of shares to be issued.

The general meeting decides to convert the four hundred sixty (860) existing shares into:

- three hundred ten (310) class A shares; and
- five hundred and fifty (550) class B shares.

Fourth resolution

The general meeting decides to classify the shares to be issued within the scope of the authorised capital in accordance with Article 5 of the Company’s articles of incorporation, into the class A and class B shares, i.e. into 10,688 (ten thousand six hundred eighty-eight) class A shares and 19,002 (nineteen thousand two) class B shares.

Fifth resolution

In order to reflect the above resolutions, the general meeting decides to subsequently amend article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ Art. 5. Share capital and authorised capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at EUR 86,000 (eighty six thousand Euro) divided into three hundred and ten (310) class A shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and five hundred and fifty (550) class B shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

5.2 Rights attributable to class A and class B shares

The class A shares are entitled to receive payment of dividends and liquidation surpluses from the 15th year following the incorporation of the Company, while the class B shares are entitled to participate in the distribution of the realised or recorded profits by the Company until the 14th year following the Company incorporation.

In the event of an increase of capital by issue of new shares in only one of these two classes, the preferential subscription right of shareholders of the other class will be exercised only after the exercise of this right by the shareholders of the class of shares to be issued

During the period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is hereby authorised to increase the capital of the Company, in one

or several steps, up to a maximum authorised share capital of EUR 3,000,000 (Three million Euro) through the issuance of 10,688 (ten thousand six hundred eighty-eight) new class A shares, vesting with the same rights and obligations as the issued class A shares and 19,002 (nineteen thousand two) new class B shares, vesting with the same rights and obligations as the issued class B shares.

Consequently, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

Moreover, the board of directors or the sole director, in the case of a sole director is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised, also in the case of contribution in kind.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.“

The general meeting decides to subsequently amend paragraph 3 of the article 15 of the Company's by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 15. § 3. “After allocation to the legal reserve, any dividends will be distributed pursuant to Article 5 of the present by-laws”.

There being no further business, the meeting is terminated.

Statements

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 new of this law have been observed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015028703/248.

(150033002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Amatosa S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 182.407.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015027169/13.

(150031679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.610.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on February 6th, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Richmond S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) corresponds to the amount of twenty-six thousand seven hundred and eighty-six euro and ninety-two cents (EUR 26,786.92) according to the exchange rate published on xe.com on February 4th, 2015.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Steve van den Broek, director, born in Antwerp, Belgium, on July 3rd, 1977, residing professionally at 6 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy, Belgium, on November 12th, 1969, residing professionally at 6 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Richmond S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.-GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

La somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) correspond à la somme de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 26.786,92) conformément au taux de change publié sur xe.com en date du 5 février 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Steve van den Broek, gérant de Sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1971, demeurant professionnellement au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et
 - Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy, Belgique, le 12 novembre 1969, résidant professionnellement au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 février 2015. 2LAC/2015/3333. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028672/293.

(150033251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Pharmalux International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.120.000,00.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.615.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Pharmalux International Holding S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 53, route d'Arlon, L-8211, Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 150.615 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-326 dated 15 February 2010 and lastly amended by a deed enacted on 10 February 2011 by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-1204 dated 4 June 2011.

The sole shareholder of the Company, Setfirst Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered address at 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8-9GS, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), duly represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed dated 2 December 2014.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 2,606,000 (two million six hundred six thousand) shares with a nominal value of USD 20 (twenty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at USD 52,120,000 (fifty two million one hundred twenty thousand United States Dollars) divided into 2,606,000 (two million six hundred six thousand) shares with a nominal value of USD 20 (twenty United States Dollars) each and is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder, (i) approves the tabled balance sheet and the profit and loss account of the Company ("Balance Sheet"), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mr. Denis Dubru and Mr. Georges Dassonville for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

- The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company no longer carries out any activity,

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment and,

(iii) any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;

(iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise;

(v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years at the registered office of the Sole Shareholder, being at 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8-9GS, United Kingdom.

- The share register of the Company has been cancelled.

- The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of MNKS law firm, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and to any employee of the office of Maître Francis Kessler, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Pharmalux International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 53, route d'Arlon, L-8211, Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.615 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-326 en date du 15 février 2010, et dernièrement modifié par un acte notarié en date du 10 février 2011 par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1204 le 4 juin 2011.

L'associé unique de la Société, Setfirst Limited, une société constituée selon le droit d'Angleterre et des Pays de Galles, et ayant son siège social au 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8-9GS, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 décembre 2014.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 2.606.000 (deux millions six cent six mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 20 USD (vingt Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; il reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la dissolution et la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 52.120.000 USD (cinquante-deux millions cent vingt mille Dollars américains) divisé en 2.606.000 (deux millions six-cent six mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 20 USD (vingt Dollars américain), et est entièrement souscrit et intégralement libéré.

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts de la Société.

- L'Associé Unique approuve (i) le bilan et le compte de profits et de pertes déposés de la Société (le «Bilan»), (ii) donne décharge aux gérants de la Société, i.e. M. Denis Dubru et M. Georges Dassonville, pour l'accomplissement de leur mandat en tant que gérants de la Société jusqu'à la date de la tenue du présent acte et (iii) décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et tous les documents, de faire toute déclaration et de faire toute chose nécessaire ou utile de façon à mettre en oeuvre les dispositions du présent acte.

- L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans le Bilan, sont par la présente cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à cette cession;

(iii) les formalités requises pour mettre en oeuvre le transfert de toute la trésorerie en banque détenue par la Société seront dûment accomplies par l'Associé Unique;

(iv) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux dettes existantes de la Société, telle que décrites dans le Bilan, sont par les présentes cédés, prises en charge, transférées et transmises à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert; toutes les dettes en suspens relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette actuellement inconnue et impayée et en particulier en lien avec toutes dettes fiscales passées ou courantes ou des dettes qui pourraient survenir lors de la liquidation;

(v) l'Associé Unique prendra toutes les mesures requises pour transférer les fonds qui sont sur les comptes bancaires de la Société, pour clôturer lesdits comptes bancaires et remplir toutes formalités nécessaires pour transférer toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donnés à cette fin.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au siège social de l'Associé Unique, au 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8-9GS, Royaume-Uni.

- Le registre des associés de la Société a été annulé.

- L'Associé Unique de la Société décide également de donner tout pouvoir à tout avocat, juriste ou membre de l'étude d'avocats MNKS, ayant son adresse professionnelle au Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et à tout employé de l'étude de Maître Francis Kessler, avec plein pouvoir de sous-délégation, aux fins de:

procéder aux dépôts et publications tels que requis par l'article 151 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée; et

faire et signer tout document ou notice en lien avec les dépôts et les publications visés ci-dessus et plus généralement, faire, réaliser et exécuter toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile aux fins de clôturer la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de cet acte.

Lecture ayant été faite à la personne présente, elle a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015028676/176.

(150033010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

**Arctic European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tulip European Holding S.à r.l.).**

Capital social: NOK 1.130.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.235.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

HEADWAY INVESTMENT PARTNERS III L.P., a limited partnership established under the laws of Scotland, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland, registered with the Companies Register of Scotland under number SL0009054, represented by its general partner HIP III GP L.P., itself represented by its general partner HIP III Management Limited (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of powers of attorney given on 16 December 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Tulip European Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, dated 16 December 2009, whose articles of incorporation (the "Articles" as they will be amended further to the resolutions below) were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°185 page 8857 on 28 January 2010 (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company to "Arctic European Holding S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to create the following new classes of shares in the share capital of the Company, with such rights and obligations as set forth in the Articles:

- new class "A" shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "Class A Shares");
- new class "B" shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "Class B Shares");
- new class "C" shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "Class C Shares");
- new class "D" shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "Class D Shares");
- new class "E" shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "Class E Shares");
- new class "F" shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "Class F Shares");
- new class "G" shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "Class G Shares");
- new class "H" shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "Class H Shares");
- new class "I" shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "Class I Shares"); and
- new class "J" shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "Class J Shares").

Third resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the share capital of the Company from its current amount of three hundred sixteen thousand one hundred thirty Norwegian Krone (NOK 316,130.-) to one hundred twenty-two thousand Norwegian Krone (NOK 122,000.-) represented by one hundred twenty-two thousand (122,000) shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, by cancellation of one hundred ninety-four thousand one hundred thirty (194,130) shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, without repayment to the shareholder but allocation of the amount of one hundred ninety-four thousand one hundred thirty Norwegian Krone (NOK 194,130.-) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to convert all the existing one hundred twenty-two thousand (122,000) shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, it holds in the share capital of the Company, into (i) one hundred thirteen thousand (113,000) Class A Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, (ii) one thousand (1,000) Class B Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, (iii) one thousand (1,000) Class C Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, (iv) one thousand (1,000) Class D Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, (v) one thousand (1,000) Class E Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, (vi) one thousand (1,000) Class F Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, (vii) one thousand (1,000) Class G Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, (viii) one thousand (1,000) Class H Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, (ix) one thousand (1,000) Class I Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each and (x) one thousand (1,000) Class J Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the current object clause of the Company contained in article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The objects of the Company are:

- to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

- to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

- to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

- to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

- to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

- to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

- to do all or any of the things provided in any paragraph of this article (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

- to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers."

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million eight thousand Norwegian Krone (NOK 1,008,000.-) so as to bring it from its current amount of one hundred twenty-two thousand Norwegian Krone (NOK 122,000.-) divided into one hundred twenty-two thousand (122,000) shares having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, to one million one hundred thirty thousand Norwegian Krone (NOK 1,130,000.-) by creating and issuing one hundred twelve thousand (112,000) new Class B Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "New Class B Shares"), one hundred twelve thousand (112,000) new Class C Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "New Class C Share"), one hundred twelve thousand (112,000) new Class D Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "New Class D Share"), one hundred twelve thousand (112,000) new Class E Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "New Class E Share"), one hundred twelve thousand (112,000) new Class F Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "New Class F Share"), one hundred twelve thousand (112,000) new Class G Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "New Class G Share"), one hundred twelve thousand (112,000) new Class H Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "New Class H Share"), one hundred twelve thousand (112,000) new Class I Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "New Class I Shares") and one hundred twelve thousand (112,000) new Class J Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each (the "New Class J Shares"); (the "New Class J Shares", being together with the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of four million nine hundred forty-seven thousand eight hundred seventy Norwegian Krone (NOK 4,947,870.-).

The New Shares are then subscribed by the Sole Shareholder as follows:

- one hundred twelve thousand (112,000) New Class B Shares fully paid up with a global share premium of five hundred forty-nine thousand seven hundred sixty-two Norwegian Krone (NOK 549,762.-),
- one hundred twelve thousand (112,000) New Class C Shares fully paid up with a global share premium of five hundred forty-nine thousand seven hundred sixty-two Norwegian Krone (NOK 549,762.-),
- one hundred twelve thousand (112,000) New Class D Shares fully paid up with a global share premium of five hundred forty-nine thousand seven hundred sixty-two Norwegian Krone (NOK 549,762.-),
- one hundred twelve thousand (112,000) New Class C Shares fully paid up with a global share premium of five hundred forty-nine thousand seven hundred sixty-two Norwegian Krone (NOK 549,762.-),
- one hundred twelve thousand (112,000) New Class E Shares fully paid up with a global share premium of five hundred forty-nine thousand seven hundred sixty-two Norwegian Krone (NOK 549,762.-),
- one hundred twelve thousand (112,000) New Class F Shares fully paid up with a global share premium of five hundred forty-nine thousand seven hundred sixty-two Norwegian Krone (NOK 549,762.-),
- one hundred twelve thousand (112,000) New Class G Shares fully paid up with a global share premium of five hundred forty-nine thousand seven hundred sixty-two Norwegian Krone (NOK 549,762.-),
- one hundred twelve thousand (112,000) New Class H Shares fully paid up with a global share premium of five hundred forty-nine thousand seven hundred sixty-two Norwegian Krone (NOK 549,762.-),
- one hundred twelve thousand (112,000) New Class I Shares fully paid up with a global share premium of five hundred forty-nine thousand seven hundred seventy-four Norwegian Krone (NOK 549,774.-).

Such New Shares are hereby being paid up by a contribution in kind consisting in an unquestionable receivable that the Sole Shareholder has toward the Company in an amount of five million nine hundred fifty-five thousand eight hundred seventy Norwegian Krone (NOK 5,955,870.-) (the "Contribution"). The global contribution of five million nine hundred fifty-five thousand eight hundred seventy Norwegian Krone (NOK 5,955,870.-) is allocated as follows: one million eight thousand Norwegian Krone (NOK 1,008,000.-) are allocated to the share capital of the Company and four million nine hundred forty-seven thousand eight hundred seventy Norwegian Krone (NOK 4,947,870.-) are allocated to the share premium account of the Company.

Valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution has been calculated and evaluated at five million nine hundred fifty-five thousand eight hundred seventy Norwegian Krone (NOK 5,955,870.-) on the basis of a valuation report from the management of the Company dated 16 December 2014.

Declaration

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to contribute the Contribution to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution be assigned to it; and
- the Contribution is hereby contributed and assigned to the Company.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to fully restate the Articles of the Company in order to reflect the above decisions and to include specific provisions regarding the repurchase of shares in the Company and the rights attached to such shares, which shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name.

1. There is formed a private limited liability company under the name "Arctic European Holding S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have

any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are:

3.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.1.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.1.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.1.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.1.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.1.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.1.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.1.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.1.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.1.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

Art. 4. Duration.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one million one hundred thirty thousand Norwegian Krone (NOK 1,130,000.-) represented by:

a. one hundred thirteen thousand (113,000) class "A" shares (the "Class A Shares");

- b. one hundred thirteen thousand (113,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
 - c. one hundred thirteen thousand (113,000) class "C" shares (the "Class C Shares");
 - d. one hundred thirteen thousand (113,000) class "D" shares (the "Class D Shares");
 - e. one hundred thirteen thousand (113,000) class "E" shares (the "Class E Shares");
 - f. one hundred thirteen thousand (113,000) class "F" shares (the "Class F Shares");
 - g. one hundred thirteen thousand (113,000) class "G" shares (the "Class G Shares");
 - h. one hundred thirteen thousand (113,000) class "H" shares (the "Class H Shares");
 - i. one hundred thirteen thousand (113,000) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
 - j. one hundred thirteen thousand (113,000) class "J" shares (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or Class of Shares or reserve allocated to any Share or Class of Shares is transferred. The share premium shall not be allocated nor reserved to the Share or Class of Share in relation to which it was paid.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class F Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class G Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding; no Class H Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class I Shares are outstanding; no Class I Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class J Shares are outstanding.

5.6 In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to such portion of the Total Cancellation Amount (as defined below) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.7 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law.

Art. 6. Shares indivisibility.

6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 In case of plurality of managers, the Shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

8.3 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

10.2 However, if the Shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses.

13.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.

14.1 No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

14.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

14.3 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages

and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business Year

Art. 16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1. Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

17.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

In the event of a dividend declaration (including interim dividend), such dividend shall be allocated and paid as follows:

a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

b) After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval.

17.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Definition.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves amounts as freely determined by the Sole Manager/ the Board of Managers and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation

	Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be lower or equal to the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HEADWAY INVESTMENT PARTNERS III L.P., un "limited partnership" établi sous les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Ecosse, enregistré auprès du "Companies Register of Scotland" sous le numéro SL0009054, représenté par son «general partner» HIP III GP L.P., lui-même représenté par son «general partner» HIP III Management Limited ("Associé Unique"), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2014.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Tulip European Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2009, et dont les statuts (les "Statuts" tels qu'ils seront modifiés suite aux présentes résolutions) furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°185 page 8857 le 28 janvier 2010 (la "Société").

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en "Arctic European Holding S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer les nouvelles catégories de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts:

- des nouvelles parts sociales de catégorie "A" ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "B" ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "C" ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "D" ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "E" ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "F" ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "G" ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "H" ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "I" ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et

- des nouvelles parts sociales de catégorie "J" ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent seize mille cent trente Couronnes Norvégiennes (NOK 316.130,-) à cent vingt-deux mille Couronnes Norvégiennes (NOK 122.000,-) représenté par cent vingt-deux mille (122.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, par annulation de cent quatre-vingt-quatorze mille cent trente (194.130) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, sans remboursement de l'associé mais allocation de cent quatre-vingt-quatorze mille cent trente Couronnes Norvégiennes (NOK 194.130,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les cent vingt-deux mille (122,000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, qu'il détient dans le capital social de la Société, en (i) cent treize mille (113.000) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, (v) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune; (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie H ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune et (x) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet social actuelle de la Société contenue à l'article 3 des Statuts, afin qu'elle soit rédigée ainsi:

"Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

- d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient, de temps à autre, un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, participations, obligations, emprunts obligataires et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;
- d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;
- d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé la Société;
- de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (qu'elle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore levé (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts sociales ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser

ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

- d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

- de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des parts sociales, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

- d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

- d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'un des ou tous les objets sociaux de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million huit mille Couronnes Norvégiennes (NOK 1.008.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-deux mille Couronnes Norvégiennes (NOK 122.000,-) divisé en cent vingt-deux mille (122.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne chacune, à un million cent trente mille Couronnes Norvégiennes (NOK 1.130.000,-) par la création et l'émission de cent douze mille (112.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), cent douze mille (112.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C"), cent douze mille (112.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), cent douze mille (112.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E"), cent douze mille (112.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F"), cent douze mille (112.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G"), cent douze mille (112.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H"), cent douze mille (112.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I"), cent douze mille (112.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J"), (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J", celle-ci étant collectivement définie ci-après avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, et les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de quatre million neuf cent quarante-sept mille huit cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 4.947.870,-).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par l'Associé Unique comme suit:

- cent douze mille (112.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B entièrement libérées avec une prime d'émission de cinq cent quarante-neuf mille sept cent soixante-deux Couronnes Norvégiennes (NOK 549,762,-),

- cent douze mille (112.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C entièrement libérées avec une prime d'émission de cinq cent quarante-neuf mille sept cent soixante-deux Couronnes Norvégiennes (NOK 549,762,-),

- cent douze mille (112.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, sont entièrement libérées avec une prime d'émission de cinq cent quarante-neuf mille sept cent soixante-deux Couronnes Norvégiennes (NOK 549,762,-),

- cent douze mille (112.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, sont entièrement libérées avec une prime d'émission de cinq cent quarante-neuf mille sept cent soixante-deux Couronnes Norvégiennes (NOK 549,762,-),

- cent douze mille (112.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, sont entièrement libérées avec une prime d'émission de cinq cent quarante-neuf mille sept cent soixante-deux Couronnes Norvégiennes (NOK 549,762,-),

- cent douze mille (112.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, sont entièrement libérées avec une prime d'émission de cinq cent quarante-neuf mille sept cent soixante-deux Couronnes Norvégiennes (NOK 549,762,-),

- cent douze mille (112.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, sont entièrement libérées avec une prime d'émission de cinq cent quarante-neuf mille sept cent soixante-deux Couronnes Norvégiennes (NOK 549,762,-),
- cent douze mille (112.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, sont entièrement libérées avec une prime d'émission de cinq cent quarante-neuf mille sept cent soixante-deux Couronnes Norvégiennes (NOK 549,762,-),
- cent douze mille (112.000) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, sont entièrement libérées avec une prime d'émission de cinq cent quarante-neuf mille sept cent soixante-quatorze Couronnes Norvégiennes (NOK 549,774,-),

De telles Nouvelles Parts Sociales seront payées par voie d'apport nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que l'Associé Unique détient sur la Société pour un montant de cinq million neuf cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 5.955.870,-) (la «Contribution»). La contribution globale de cinq million neuf cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 5.955.870,-) est allouée comme suit: un million huit mille Couronnes Norvégiennes (NOK 1.008.000,-) sont alloués au capital social de la Société et quatre million neuf cent quarante-sept mille huit cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 4.947.870,-) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

Documents attestant de l'évaluation de la Contribution en nature

La valeur de la Contribution a été calculée et évaluée à cinq million neuf cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 5.955.870,-) sur base d'un rapport d'évaluation du management de la Société en date du 16 décembre 2014.

Déclaration

L'Associé Unique déclare par la présente que:

- il a le pouvoir de procéder à la Contribution à la Société;
- il n'existe aucun autre droit de préemption, ni tout autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir droit de demander que toute partie de la Contribution lui soit transférée; et
- la Contribution est par la présente, apporté et transféré à la Société.

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts afin de refléter les décisions ci-dessus et d'ajouter des dispositions spécifiques concernant le rachat des parts sociales de la Société et les droits et obligations attachés à ces parts sociales, de telle sorte que les Statuts seront rédigés comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

1. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Arctic European Holding S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (comme définit ci-dessous) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (comme définit ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient, de temps à autre, un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, participations, obligations, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.1.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

3.1.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.1.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.1.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé la Société;

3.1.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (qu'elle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore levé (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts sociales ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.1.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.1.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des parts sociales, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.1.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.1.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'un des ou tous les objets sociaux de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

Art. 4. Durée.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million cent trente mille Couronnes Norvégiennes (NOK 1.130.000,-) représenté par:

- a. cent treize mille (113.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- b. cent treize mille (113.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- c. cent treize mille (113.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- d. cent treize mille (113.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- e. cent treize mille (113.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- f. cent treize mille (113.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- g. cent treize mille (113.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- h. cent treize mille (113.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- i. cent treize mille (113.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et

j. cent treize mille (113.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");
avec une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à J seront définies ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" et individuellement une "Catégorie de Parts Sociales"; et ensemble, toutes les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale". Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés" et individuellement un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont résumées dans ces Statuts.

5.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou Catégorie de Parts Sociales ou toute réserve allouée à toute Part Sociale ou Catégorie de Parts Sociales est transférée. La prime d'émission ne sera ni allouée ni réservée à la Part Sociale ou Catégorie de Parts Sociales pour laquelle elle a été payée.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégorie de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'un rachat d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le présent article 5) en vue de procéder à une réduction du capital social, les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au prorata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales à une portion du Montant d'Annulation Total (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales appropriée détenue par eux et annulée.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées.

5.8 Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 En cas de pluralité de gérants, les Associés pourront désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

10.2 Toutefois, si les Associés ont désigné les gérants comme Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans l'hypothèse où les gérants sont désignés en tant que Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, le quorum ne sera satisfait que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée de Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et Dépenses.

13.1 Sous réserve de l'approbation des Associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

14.1 Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

14.2 Les gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

14.3 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite

de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice Social

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Chaque année, sur les profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduits et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, déterminera comment les bénéfices restants seront alloués, lesquels peuvent être utilisés, en tout ou partie, pour absorber des pertes existantes (s'il y en a), mis en réserve, reportés au prochain exercice social, ou distribués au(x) associé(s) comme dividendes.

En cas de déclaration de dividende (y compris dividende intérimaire), ce dividende sera alloué et payé comme suit:

a. Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

b. Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible pour distribution ("Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés.

17.3 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, de la prime d'émission et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à une réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 20. Définitions.

Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.
Montant d'Annulation Total	signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera inférieur ou égale à l'intégralité du Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.
Montant Disponible	signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits reportés) accru par (i) tout montant de prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles telles que ce montant est librement déterminé par le Gérant Unique/le Conseil de Gérance et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée/annulée, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou

de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

s

LR = toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale devant être rachetées et annulées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015028830/1004.

(150033019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

**LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF8 Lux Investments III S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.309.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of February,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 February 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSF8 Lux Investments III S.à r.l., registered with the RCS under number B 182309, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 November 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 15 January 2014 number 130, which articles of incorporation have been amended for the last time on 3 January 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial under number 702 on 18 March 2014 (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1) Change of the name of the Company to "LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l.";
- 2) Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect such change of name;

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 4 of the Articles so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4. Name.** The corporate name of the Company is "LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l."

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze février,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 11 février 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSF8 Lux Investments III S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 182309, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 15 janvier 2014, numéro 130, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 3 janvier 2014 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial sous le numéro 702 du 18 mars 2014 (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cents) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Changement de nom de la Société en «LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l.»;
- 2) Par conséquent, modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter ce changement de nom de la Société.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte que cet article 4 aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l.».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 février 2015. 2LAC/2015/3207. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028562/103.

(150032697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.509.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of December.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

International Mainstream Renewable Power Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Ireland, with registered office at Top Floor, Arena House, Arena Road, Sandyford Dublin 18, Ireland, registered with the Irish Company Registration Office, under number IE461151 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with the present deed.

The appearing party, through its attorney, representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions with immediate effect:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the second paragraph of the article 2 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

"The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of purchase, contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant any support, loans, advances or guarantees to any other company and/or person.

The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and/or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company and/or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector."

Declaration

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, said attorney signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

International Mainstream Renewable Power Limited, une société établie selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social au Top Floor, Arena House, Arena Road, Sandymount Dublin 18, Irlande, enregistrée auprès de l'«Irish Company Registration Office» sous le numéro IE461151 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, par son mandataire, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes avec effet immédiat:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le second paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société et/ou personne.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et activités et/ou les obligations et activités de toute autre société et/ou personne, et généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de tout autre société et/ou personne; dans tous les cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier”.

Déclaration

Aucun autre élément n'apparaît à l'ordre du jour, et personne ne souhaitant prendre la parole, la réunion est achevée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015028538/79.

(150032498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Gubernantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8339 Olm, 14, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 113.135.

L'an deux mille quinze, le six février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois ZUTTINI PARTECIPAZIONE S.A., établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.792,

dûment représentée aux fins des présentes par ses deux administrateurs régulièrement en fonctions Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve et Madame Maria SUSCA-RADOGNA, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Elle est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «GUBERNANTIA S.à.r.l.» avec siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.135.

- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 644 du 29 mars 2006, et ses statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1174 du 9 mai 2014.

- Le capital social de cette société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'Associé unique déclare qu'il peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'adresse du siège social afin qu'il soit désormais fixé à L-8339 Olm, 14, rue Michel Welter; modification correspondante de l'article 5 des statuts sociaux;

2) Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier à partir d'aujourd'hui l'adresse du siège social pour fixer cette dernière à L-8339 Olm (Commune de Kehlen), 14, rue Michel Welter.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Olm.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Kehlen par simple décision du gérant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de cette résolution, à environ neuf cents euros (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, M. Susca-Radogna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 février 2015. 2LAC/2015/3073. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027533/53.

(150031580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.